



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le
membres : Conseil municipal de la commune de Blavozzy, régulièrement convoqué le
En exercice : 19 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil,
Présents : 15 sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON, Maire.
Votants : 19 Date de la convocation : 29/06/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien
GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Christian GIRARD, Sophie
PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE, Stéphane
MAURIN, Rachel MORELL, Violaine MIRMAND, Alexis LHOSTE.
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Michel BEGON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Nicolas REYMOND qui a donné procuration à Alexis LHOSTE

Secrétaire de séance : Stéphane MAURIN

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de boxe

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par le club de boxe, présidé par Monsieur Guy MAZELLA.

Il rappelle que cette association, implantée de longue date sur la commune, compte environ 125 licenciés, un bureau composé de 10 membres et près de 40 bénévoles. Le club participe activement à la vie locale, notamment à travers l'organisation d'animations sur la commune et sa présence lors d'actions portées au sein du centre socio-culturel.

Monsieur le Maire indique que le club connaît cette année une situation financière particulière, liée à une forte augmentation des frais de déplacement. Ces frais sont directement liés aux résultats sportifs exceptionnels obtenus par les boxeurs du club, dont une quinzaine pratiquent la compétition à haut niveau, ainsi qu'à la présence de deux boxeuses évoluant au niveau international.

La modification de l'organisation des compétitions et les qualifications obtenues ont entraîné des déplacements beaucoup plus importants sur la saison, notamment vers Nantes, Marseille, Calais, Paris ou encore Melun, représentant environ 40 000 km parcourus.

Ces frais supplémentaires ont fortement impacté le budget de l'association. Le club a par ailleurs engagé plusieurs démarches pour augmenter ses recettes et rechercher des financements complémentaires.

Monsieur le Maire précise que la demande porte sur une aide exceptionnelle de 1 000 €, destinée à contribuer à la clôture du budget de l'association et à compenser partiellement l'augmentation exceptionnelle des frais de déplacement liés aux résultats sportifs de la saison.

Il rappelle que cette aide présente un caractère strictement exceptionnel et ne constitue pas une subvention reconductible. Elle ne préjuge pas des décisions qui seront prises ultérieurement dans le cadre de l'examen des demandes de subvention de fonctionnement des associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** **AB-Prefecture**

043-214300329-20260706-2026_085-DE

Reçu le 06/07/2026

➤ **PRÉCISE** que cette subvention est accordée à titre exceptionnel, afin de tenir compte de l'augmentation importante des frais de déplacement supportés par l'association en raison des résultats sportifs obtenus au cours de la saison ;

- **DIT** que cette subvention n'a pas de caractère reconductible et ne préjuge pas de l'attribution éventuelle d'une subvention de fonctionnement ultérieure ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Stéphane MAURIN



Fait et délibéré le 06/07/2026
Pour extrait certifié conforme